

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**REPUBLIQUE DU MALI**

**UN PEUPLE - UN BUT- UNE FOI**

**QUARANTE SEPTIEME SESSION DE LA  
CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION**

**Thème :**

**EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS LES JEUNES : DEFIS, TENDANCES et  
PRIORITES**

**Genève, 8 au 11 Septembre 2004**

**RAPPORT DU MALI**

**JUILLET 2004**

## **SOMMAIRE**

### **I. Aperçu du Système Educatif au début du XXIème siècle**

I.1. Principales Réformes et Innovations Introduites au début du XXIème siècle

I.2. Principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif

I.3. Synthèse des réalisations et leçons Tirées du processus de changement  
du système éducatif

I.4. Principaux problèmes et défis à relever en ce début de XXIème siècle

### **II. Contenus de l'Education et Stratégies d'Apprentissage pour le XXIème siècle**

II.1. Education et Egalité entre les sexes

II.2. Education et Inclusion sociale

II.3. Education et Compétences pour la vie : Principes édictés par le Cadre Général  
d'Orientation pour l'élaboration du nouveau Curriculum au Mali

II.4. Education de qualité et rôle clé des Enseignants : Stratégies d'Apprentissage  
et d'enseignement  
Stratégies d'évaluation

II.5. L'Education en vue du développement Durable

## INTRODUCTION

Le Mali s'est engagé résolument sur la voie de la scolarisation universelle. Cet engagement a été réaffirmé en maintes occasions notamment, au Sommet mondial de l'Education de Jomtien en 1990, lors de la Conférence de Genève en septembre 1998 et principalement à l'occasion du Forum de Dakar en mai 2000.

Conscient des difficultés auxquelles était confronté le secteur de l'Education, il a entrepris une réflexion critique sur les contraintes qui limitent le développement de celui-ci.

Les orientations et les réformes envisagées ont été traduites dans un programme décennal qui vise à atteindre un taux brut de scolarisation de 95% à l'horizon 2010.

En vue de l'opérationnalisation de ce programme, un plan d'investissement en trois (3) phases et trois (3) composantes a été élaboré.

Le présent rapport, préparé à l'occasion de la participation du Mali à la 47ème Session de la Conférence Internationale de l'Education qui se tiendra du 8 au 11 septembre 2004 à Genève, est intitulé « **Une Education de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités** ».

Il comprend trois (3) grandes parties :

Une première qui présente une vue d'ensemble du système éducatif au début du XXIème siècle, à travers les principales réformes et les innovations introduites dans le système, les principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif ainsi que les leçons tirées, les principaux problèmes et les défis du secteur.

Une deuxième partie qui traite de l'éducation des jeunes en se focalisant sur les questions relatives à l'éducation et l'égalité des sexes, l'éducation et l'inclusion sociale, l'éducation et les compétences pour la vie, l'éducation de qualité et le rôle clé des enseignants.

Une troisième partie qui est réservée aux références bibliographiques utilisées dans la préparation du rapport.

## **I. VUE D'ENSEMBLE DU SYSTEME EDUCATIF AU DEBUT DU XXI<sup>ème</sup> SIECLE**

Hérité du système colonial avec lequel il a pris ses distances depuis les premières années de l'indépendance en 1960, le système éducatif du Mali fait aujourd'hui une entrée remarquée dans le XXI<sup>ème</sup> siècle à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) mis en œuvre depuis 2001, après sa traduction en un Programme d'Investissement dans le secteur (PISE).

Ce programme qui se veut une réponse adaptée aux graves dysfonctionnements du système, couvre toutes les composantes du secteur: l'Education de Base (formelle et non formelle), comprenant l'Education préscolaire et spéciale, l'enseignement fondamental, les Centres d'Education pour le Développement (CED) et les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) ; l'Enseignement Normal ; l'Enseignement Secondaire Général ; l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel ; l'Enseignement Supérieur (Université et Grandes Ecoles) et la Recherche Scientifique et Technologique.

### **1.1. PRINCIPALES REFORMES ET INNOVATIONS INTRODUITES LORS DE LA DERNIERE DECENNIE**

A la différence des années 70 et 80 où le système éducatif malien a souffert du manque de vision tant dans la formulation des politiques que dans l'élaboration des stratégies, du fait des graves crises politiques, économiques et sociales auxquelles le pays était confronté, la fin des années 90 et l'entrée dans le nouveau siècle ont constitué un tournant important dans la conception, la planification et la mise en œuvre d'importantes réformes et innovations qui ont concerné plusieurs aspects du système éducatif. Il s'agit notamment de :

**1.1.1. Réformes Institutionnelles** : la mise en œuvre du PRODEC s'est accompagnée d'un vaste plan de création et de recomposition de structures techniques chargées de son exécution et des organes de concertation tant niveau central, régional que sub-régional. Ces structures et organes sont :

- **La Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB) :**

La DNEB (ex. Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental) est chargée de: (i) élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de l'Education de base, (ii) veiller à la mise en œuvre de cette politique dans un cadre unifié, (iii) assurer la coordination, le contrôle technique et le suivi des services régionaux et les services rattachés de l'Education de base.

- **Le Centre National de l'Education (CNE) :**

Le CNE (ex. Institut Pédagogique National) a pour missions d'élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de la recherche pédagogique, de la conception des programmes et manuels scolaires, des méthodes et innovations pédagogiques, et de veiller à sa mise en œuvre en relation avec les autres structures compétentes du département.

- **La Direction Nationale de l'Enseignement secondaire Général (DNESG)**

Outre la gestion de la population lycéenne et de la scolarité dans les établissements d'enseignement secondaire général, la DNESG est chargée, pour ce qui concerne le sous secteur, de : l'étude des besoins en matériel didactique, la préparation et le suivi de l'exécution des actes administratifs, des actes concernant le suivi du personnel et des accords inter-établissements.

- **La Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel (DNETP)**

La DNETP est chargée de : l'identification des besoins de formation du marché de l'emploi, la planification des actions de formation, la promotion des interactions entre les établissements d'enseignement technique et professionnel et les entreprises, l'évaluation des actions de formation en relation avec les milieux professionnels, l'étude et l'élaboration des méthodes, programmes et techniques didactiques, l'établissement et l'harmonisation de la liste des équipements destinés aux établissements de formation.

- **La Direction Administrative et financière (DAF)**

Elle est responsable de l'exécution financière du programme, ceci, conformément au manuel de procédures précisant l'organisation, les principes de gestion, les tâches et procédures à appliquer dans le cadre du Programme d'Investissement dans le secteur de 'Education (PISE).

- Les **Académies d'Enseignement (AE)** au niveau des chefs lieux de région, les **Centres d'Animation Pédagogique (CAP)** au niveau du cercle et les **Directions d'écoles** au niveau de la commune, participent également à l'exécution du PISE.

- **La Coordination générale et le Suivi de la mise en œuvre du Programme** sont assurés par le Conseil de Cabinet Elargi (CCE) et la Cellule de Planification et de Statistique (CPS).

Le cadre d'orientation est assuré par le Comité de Pilotage du PISE en relation avec les organes de concertation aux niveaux national, régional, et local.

D'autres structures nouvellement créées, interviennent dans l'exécution physique du PISE. Ces structures sont :

- **La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education (CAD-DE)**

Elle a pour mission de mettre en place un processus de décentralisation du système éducatif devant aboutir au transfert des compétences et des moyens du Ministère aux collectivités territoriales et aux communautés.

- **L'Institut des Langues Abdoulaye BARRY (ILAB)**

L'institut des Langues contribue à la définition de la politique linguistique du Mali, notamment dans les domaines éducatif, culturel, social et administratif et à la mise en œuvre de cette politique, notamment dans le domaine de la recherche.

A ce titre, il est chargé de l'identification, de la promotion des langues nationales attestées dans les différentes aires sociolinguistiques du pays, et de la promotion de la coopération avec les autres pays africains, en particulier avec ceux qui partagent au moins une langue avec le Mali.

- **Le Centre National des Examens et Concours de l'Education (CNECE)**

Le CNECE a pour mission d'assurer la gestion des examens et concours de l'éducation. Il est chargé à ce titre de collecter, centraliser, traiter, publier et disséminer les informations et les statistiques relatives aux examens et concours de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire général, et de l'enseignement technique et professionnel ; d'organiser les examens et concours de l'éducation ; d'élaborer les normes académiques des examens et concours de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire général, et de l'enseignement technique et professionnel ; de maintenir la cohérence des épreuves d'examens et concours avec les exigences des programmes et profils édictés par les textes d'orientation ; de synthétiser les rapports sur le déroulement des examens et concours et proposer des solutions ; d'analyser les insuffisances constatées dans l'organisation et le déroulement des examens et concours et proposer des solutions.

- **Le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNRENF)**

Le CNRENF met en œuvre la politique nationale en matière d'éducation non formelle.

Outre la formation, la coordination des activités des opérateurs oeuvrant dans le cadre de l'alphabétisation et des CED, le CNRENF est chargé d'appuyer les opérateurs dans la formulation et la conduite des projets d'alphabétisation et de post-alphabétisation ; d'assurer la production, la publication et la diffusion du matériel didactique dans le domaine de l'éducation non formelle ; de mettre à la disposition des acteurs du secteur non formel de l'éducation, un centre de documentation, d'information et de communication sociale et créer un répertoire informatisé des opérateurs du secteur ; rendre disponibles les services des ressources humaines, techniques et logistiques pour les intervenants dans le secteur.

- **La Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNES RS)**

La DNESRS élabore les éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et veille à la mise en œuvre de ladite politique. Outre la planification, le suivi et l'évaluation de l'enseignement de la recherche, la DNESRS est chargée de promouvoir l'esprit et la culture scientifiques ; d'assurer la gestion administrative des bourses d'études supérieures au Mali et à l'étranger ; de coordonner et contrôler les activités des grandes écoles.

- **Le Rectorat de l'Université de Bamako**

L'Université de Bamako a pour mission, la formation supérieure générale, pratique et spécialisée ; la formation supérieure professionnelle, post-universitaire et continue ; la préparation aux grandes écoles ; la promotion de la recherche scientifique et technique ; le développement et la diffusion de la culture et des connaissances.

- **Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU)**

Le CNOU a pour mission de donner aux étudiants toutes les informations utiles sur les conditions de vie et d'études ; de coordonner et contrôler l'ensemble des prestations de services aux étudiants, notamment celles concédées ; d'effectuer ou faire effectuer toutes études relatives aux œuvres universitaires.

- **Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)**

Le CNRST a pour missions de coordonner et de veiller à la cohérence des programmes de recherche scientifique et technologique ; de promouvoir la recherche scientifique et technologique ; de collecter et de diffuser l'information scientifique et technologique ; de délivrer des autorisations de recherche aux chercheurs étrangers.

- **L'institut des Sciences Humaines (ISH)**

L'ISH a pour mission de développer la recherche dans les domaines des sciences sociales, notamment en matière de connaissance des sociétés et des cultures maliennes.

Le Code des collectivités territoriales consacre le transfert des compétences en matière d'éducation, de l'Etat vers les Assemblées régionales, les conseils de cercle et les communes, attribuant à ces dernières des responsabilités en matière d'Education formelle et non formelle (décret n° 02 — 313/P-RM du 4 juin 2002, fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'Education).

### **1.1.2. Reforme des Programmes:** Processus de Prise de Décision et Contenus des Programmes d'Enseignement.

L'utilisation de l'approche participative dans la conception et dans l'élaboration des Programmes d'Enseignement est une option fondamentale du PRODEC.

Les différents acteurs du système éducatif interviennent dans ce processus en fonction des étapes de développement du curriculum, que sont :

- la préparation ;
- la rédaction ;
- la mise à l'essai ;
- l'implantation (application, généralisation) ;
- le suivi-évaluation.

Dans le processus d'élaboration, certains acteurs sont consultés pour avis et d'autres sont associés à la conception ou à l'exécution d'une décision. Il faut retenir que l'ensemble des acteurs se trouve à chaque étape mobilisé.

Les méthodes et stratégies adoptées dans l'élaboration des programmes d'enseignement s'inscrivent dans une dynamique de collaboration entre les autorités de l'Education et les autres partenaires de l'école. Elles s'articulent autour des points suivants :

- l'élaboration d'un plan de communication pour une adhésion effective de tous les acteurs ;
- l'établissement d'un schéma d'élaboration du curriculum ;
- l'élaboration d'un schéma d'implantation du curriculum ;
- la formation du personnel pour chaque étape particulière.

Par ailleurs, il convient de signaler que de nombreuses innovations sont prévues dans les programmes d'enseignement dans les années à venir. Ces innovations font suite aux nombreuses concertations élargies entreprises par le département de l'éducation dès les premières années de la décennie écoulée. Les études menées dans le cadre de la gestation du PRODEC ont également souligné la pertinence de ces innovations et ont recommandé leur prise en compte dans le contenu des nouveaux curricula. Il s'agit entre autres de l'introduction :

- des Activités Pratiques Dirigées (APD) : ces activités pratiques devront permettre une meilleure assimilation des cours théoriques mais également une insertion harmonieuse des apprenants dans le milieu, surtout pour ceux qui n'auront pas pour une raison ou une autre, la chance de poursuivre les études ;
- de l'éducation en matière de vie familiale, de population et de santé en vue de permettre aux jeunes adolescents de faire plus tard face aux nouveaux problèmes émergents relatifs aux problèmes de population, de planning familial, de maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida ainsi que de santé de la reproduction ;
- de l'éducation environnementale, la généralisation de ce programme (en cours) à l'ensemble du système éducatif permettra aux nouvelles générations de faire face, de façon efficace, aux problèmes environnementaux comme la désertification et à d'autres phénomènes de dégradation de l'environnement ;
- de l'éducation à la citoyenneté, à la démocratie, aux droits humains et à la paix : cette innovation a pour objectif de consolider la démocratie naissante au Mali à travers le développement chez les élèves des notions et des attitudes de tolérance et de respect des droits de l'homme tant sur le plan national que sur le plan international ; elle devra en outre, conformément à la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**, contribuer au renforcement de la paix et de la compréhension mutuelle entre tous les peuples ; pour la formation du jeune malien, adulte de demain, cette dimension sera prise en compte à travers les aspects suivants :

La République du Mali fait sienne la déclaration de 'UNESCO selon laquelle, la violence naissant dans l'esprit de l'homme, c'est dans cet esprit qu'il faudra cultiver les valeurs d'humanisme, de paix, de tolérance et de compréhension mutuelle et ceci ne saurait être effectif qu'à travers l'éducation et la formation.

Dans les nouveaux programmes, il s'agit aussi de :

- l'introduction des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Cette introduction se fera dès les premières années de l'école en vue de permettre au Mali de relever les nouveaux défis qu'imposent la révolution technologique comme l'informatique et la cybernétique.  
Par ailleurs, les Cyber Café et l'utilisation de l'Internet seront vulgarisés en vue de permettre aux jeunes maliens de communiquer et d'échanger avec les autres jeunes du monde sur tous les domaines de la vie contemporaine et surtout sur les grands enjeux et les grands problèmes émergents de notre époque.
- le développement de la recherche scientifique et technologique de haut niveau dans les institutions universitaires pour une meilleure prise en charge de nouveaux problèmes émergents introduits par l'intégration sous régionale et régionale ainsi que par la mondialisation ; dans les années à venir, des dispositions adéquates seront prises en vue de permettre à l'Université du Mali d'assumer pleinement les missions classiques dévolues à toute institution universitaire à savoir l'enseignement, la recherche et les services à rendre à la communauté.

### **1.1.3. La Formation Initiale des Maîtres**

L'ajustement structurel des années 80 avait obligé le Mali à fermer ses centres de formation d'enseignants. Le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE) le réorganise en se fixant comme objectif une formation annuelle de 2500 enseignants, correspondant aux besoins du système éducatif sur la base de l'évolution simulée des effectifs scolaires ces dernières années.

En attendant la mise en œuvre effective de la politique de formation initiale en cours d'élaboration, le gouvernement a fait recours à la stratégie alternative de Recrutement du personnel enseignement (SAPPE). Elle consiste à recruter et former pendant 90 jours à la pédagogie et à la didactique des disciplines, des enseignants contractuels.

#### **1.1.4. La Formation Continue des Maîtres**

La politique de formation continue, telle que définie par le Mali, poursuit deux (2) objectifs principaux, à savoir : améliorer la formation et la qualité des apprentissages, améliorer et valoriser la qualité des enseignements.

La stratégie élaborée considère l'école comme le lieu privilégié de la formation continue. Le Directeur, les enseignants et les parents d'élèves, constituent une communauté d'apprentissage qui doit contribuer par ses activités à améliorer le rendement global de l'institution scolaire.

C'est ici qu'ils procéderont à l'analyse de leurs pratiques pédagogiques, définiront leurs besoins et stratégies de formation.

Cette stratégie n'exclut pas l'organisation de formations classiques bien au contraire, elle s'avère complémentaire en visant principalement à permettre une dynamisation et une actualisation des compétences acquises (savoirs et savoirs faire) lors de ces formations.

En vue de mettre en oeuvre les actions de formation continue, un outil d'application est en cours d'élaboration ; il s'agit du Programme Cadre.

Le programme cadre vise à traduire en termes opérationnels l'ensemble de la politique de formation continue en donnant aux concepteurs d'activités, aux maîtres ainsi qu'aux responsables de la formation continue un cadre de référence et des balises à respecter. Il constitue donc un guide pour tous les intervenants

#### **1.1.5. Les Objectifs et les Principales Caractéristiques de la Politique Educative**

Les Objectifs du PRODEC sont :

- Porter le taux de préscolarisation de 1,53 % en 1996 à 15 % en 2010 ;
- Porter le taux brut de scolarisation primaire à au moins 95 % en 2010 et réduire les disparités entre les régions et entre les villes et les campagnes ;
- Accroître de façon substantielle le taux brut de scolarisation des filles et réduire les disparités entre les sexes (porter le taux brut de scolarisation des filles de 34 % en 1996 à au moins 93% en 2010) ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement fondamental ;
- Permettre d'ici à 2010 à 50 % de jeunes déscolarisés et non scolarisés, âgés de 9 à 18 ans, d'accéder à un apprentissage minimum ;
- Augmenter le taux d'alphabétisation des adultes de 23% en 1996 à 50% en 2010, dont 40 % pour les femmes, contre 7 % en 1996.

Les principales caractéristiques du PRODEC sont :

- i. Le programme a été conçu selon une approche participative et une vision systémique. Elle s'inscrit dans la décentralisation.
- ii. Au plan du financement, le PRODEC s'est construit sur la base d'une augmentation des ressources nationales au profit du premier cycle de l'enseignement fondamental. Environ 40% des ressources PPTTE ont été affectés au secteur et à l'enseignement fondamental. La part du budget récurrent de l'Etat consacré à l'Education est passée de 24,7% en 1999 à 30,2% en 2003.

Dans l'enseignement secondaire, les bourses ont été progressivement supprimées et les économies réalisées affectées aux investissements matériels en faveur de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

L'enseignement technique et professionnel quant à lui bénéficie de crédits supplémentaires qui sont affectés à la création de Centres et Instituts de Formation Professionnelle, au développement de nouvelles filières de formation en relation avec le marché de l'emploi.

Les bourses de 'enseignement supérieur seront réduites et les flux d'étudiants maîtrisés.

- iii. Le programme est exécuté par les structures pérennes et organes mis en place au sein du département. En ce sens, son exécution est nationale.
- iv. L'accompagnement du Ministère de l'Education Nationale par ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), s'opère dans un cadre formalisé appelé Cadre Partenarial.
- v. La privatisation progressive des activités de conception, d'élaboration et de distribution des manuels scolaires.
- vi. La restructuration de l'enseignement fondamental en un bloc unique de 9 ans.

## **1.2. LES PRINCIPALES REALISATIONS DU SECTEUR:**

### **1.2.1. En matière de Gestion du système éducatif :**

- i. Le Mali à mis en place le PRODEC, conçu initialement pour l'horizon 2008 mais réajusté jusqu'en 2010 pour répondre aux objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) en 2015. Il propose une vaste réforme du système éducatif et constitue un cadre unique de référence

pour le Ministère de 'Education Nationale et pour l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers. Le PRODEC s'exécute à travers le PISE dont la première phase s'est déroulée de 2001 à 2004. Le Ministère de l'Education a sollicité la prorogation d'une année de cette première phase pour lui permettre, d'une part, d'améliorer le taux de décaissement des fonds, et de l'autre, de mieux préparer la deuxième phase (2006-2008). Une revue conjointe à mi-parcours du PISE vient de s'achever en janvier 2004, avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers, qui a permis de mettre un exergue la pertinence de cette démarche.

- ii. Le Mali consacre 30,20% du budget récurrent de l'Etat à l'éducation, ce qui prouve son réel engagement en faveur de ce secteur.
- iii. La déconcentration de l'Administration de l'éducation se poursuit avec la création des Académies d'Enseignement (AE) et des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et l'affectation de personnels.
- iv. La décentralisation est bien engagée. Les nouvelles collectivités territoriales élues (conseils communaux, conseils de cercle et assemblées régionales) ont en charge les différents niveaux d'éducation de base et du niveau secondaire général, technique et professionnel, et commencent à disposer des financements correspondants, aussi bien pour les investissements que pour le recrutement et le paiement d'une partie des enseignants.
- v. Le processus de planification de l'éducation se développe avec l'élaboration, selon une démarche ascendante, de plans d'actions régionaux et national.
- vi. Les Comités de Gestion Scolaire (CGS) au niveau de chaque établissement ont été institués.
- vii. L'apport des partenaires techniques et financiers se situe dans « un cadre partenarial » signé par tous. Des réunions mensuelles et des missions conjointes de suivi entre le Ministère et tous les partenaires permettent un vrai dialogue et une relative coordination des interventions.
- viii. Un cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a été élaboré.

### **1.2.2 En matière d'Accès:**

- i. L'offre éducative augmente régulièrement. Le nombre de classes construites passe de 20 500 en 2000 à 27 700 en 2003, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers et des Organisations Non Gouvernementales. Les 2 525 écoles communautaires dont 88 de second cycle et les 1 070 medersas dont 840 de second cycle, contribuent largement à l'accroissement de cette offre.
- ii. La construction d'Instituts de Formation des Maîtres (IFM) dans chaque région permet d'augmenter les capacités de formation donc, de proposer un vivier assez important de recrutement, pour satisfaire à terme, les besoins en personnel enseignant.
- iii. La demande d'éducation évolue rapidement à travers la population scolarisable qui est passée de 1 830 744 en 2001 dont 924 308 filles à 1 874 410 en 2002 dont 946 598 filles et 1 920 162 en 2003 dont 969 621 filles.  
Les freins sociaux et culturels à la scolarisation en général, à celle des filles en particulier s'atténuent progressivement.

### **1.2.3. En matière d'amélioration de la Qualité :**

- i. Le curriculum (programmes, manuels, type de pédagogie et système d'évaluation) est en pleine refonte et suit un processus normal d'essai et de mise en place dans le cadre de l'implantation imminente du bloc unique de neuf (9) ans au niveau de l'enseignement fondamental.
- ii. Le document Cadre de Politique Nationale du Manuel Scolaire et du Matériel Didactique adopté par le gouvernement permettra de renforcer la diffusion des manuels et de couvrir les besoins dans les années à venir.
- iii. Une politique de formation continue des maîtres est élaborée et sera confortée, d'ici un an, par une radio scolaire à couverture nationale.

### **1.3. LES PRINCIPAUX PROBLEMES ET LES DEFIS A RELEVER AU DEBUT DU XXIème SIECLE**

#### **1.3.1. En termes d'accès et de disparités**

- i. La scolarisation de tous les enfants dans le premier cycle reste un défi majeur, avec la nécessité de réduire les disparités filles/garçons, villes/campagnes et les disparités intrarégionales. Une stratégie conséquente d'accélération de la scolarisation des filles et de réduction des disparités devrait être élaborée, à la fois pour répondre aux objectifs de développement du millénaire et pour réduire le cycle de la pauvreté pour les populations les plus défavorisées.
- ii. L'offre et la demande d'Education doivent être renforcées pour améliorer l'accès dans le second cycle de l'enseignement fondamental. En revanche, la gestion des flux à l'entrée de l'enseignement secondaire (général, technique et professionnel) et du supérieur doit être maîtrisée pour éviter des effectifs disproportionnés par rapport aux capacités d'accueil et endiguer la dégradation de ces ordres d'enseignement.
- iii. Mais le défi majeur est de recruter et de former des enseignants en nombre suffisant et avec un niveau minimum de formation. Si la stratégie alternative apporte une réponse sur le plan quantitatif dans l'enseignement fondamental (2000 enseignants contractuels recrutés en 2003), elle reste cependant en deçà des besoins estimés annuellement à 2 500 et ne saurait répondre aux exigences de qualité.

#### **1.3.2. En terme de qualité :**

Le plus grand défi actuel du système éducatif malien est d'améliorer la qualité de l'éducation. Pour ce faire, des actions sont nécessaires dans plusieurs domaines :

- i. La formation continue des maîtres : compte tenu du fait que dans le premier cycle de l'enseignement fondamental, 65 % des enseignants sont des contractuels qui n'ont reçu qu'une formation initiale de 90 jours, la formation continue doit se développer fortement en s'appuyant sur des initiatives telles que, la radio scolaire nationale qui permettrait de réduire l'isolement dans lequel beaucoup d'entre eux se trouvent, et les communautés d'apprentissage.
- ii. L'encadrement et l'appui pédagogique à travers les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et les directions d'écoles doivent être nettement renforcés en termes de moyens, de fréquence, de qualité des appuis et axés sur les résultats.
- iii. Les compétences de vie courante doivent être intégrées dans les programmes scolaires, mais aussi dans les pratiques pédagogiques, en incluant obligatoirement l'éducation préventive sur les IST, le VIH/sida, le paludisme et les grossesses précoces.
- iv. Le curriculum en cours d'élaboration doit pouvoir se généraliser dans les meilleures conditions et permettre d'améliorer sensiblement la qualité des apprentissages et les niveaux de compétences des enfants.
- v. Le manque de manuels scolaires et de matériels pédagogiques devrait trouver une réponse à travers le cadre de politique nationale du manuel scolaire et universitaire et du matériel didactique, et doit pouvoir se traduire au plus vite par l'approvisionnement de toutes les écoles ; des programmes d'appui à la lecture doivent accompagner les processus d'apprentissage.
- vi. Une attention particulière doit être accordée au suivi des filles et des enfants en difficultés, notamment par l'amélioration des évaluations/remédiations, par l'introduction progressive de pédagogies actives et par le développement du tutorat et d'outils pédagogiques comme le gouvernement des enfants ; une véritable approche genre au niveau du Ministère de l'Education Nationale (MEN) reste à instituer.

- vii. La résultante de ces différentes mesures, qui constitue en soi un objectif, est d'améliorer le rendement interne du système éducatif. Les taux de redoublement ne devraient pas dépasser 10%, les taux d'abandons (entre 12 et 20% par an à partir de la troisième année) devraient baisser très sensiblement et les taux d'achèvement des 1er et 2nd cycles devraient augmenter (seulement 40 % des filles terminent la 6ème année).

### **1.3.3. En terme de gestion du système éducatif :**

- i. Les politiques de l'enseignement secondaire, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de l'éducation non formelle restent à élaborer dans les meilleurs délais.
- ii. Une politique de communication institutionnelle (interne et externe), ainsi que des stratégies de gestion des ressources humaines permettraient d'améliorer sensiblement l'efficacité du système éducatif. La mise en oeuvre des résultats de l'analyse institutionnelle du département devrait pouvoir aider le ministère à prendre des décisions dans ces différents domaines.
- iii. Dans le cadre de la déconcentration et de la décentralisation il reste à assurer la formation des personnels des structures et la mise en place complète des organes de concertation du PISE.
- iv. Un large partenariat doit être établi autour de l'éducation, notamment pour créer les conditions permettant l'accélération et la généralisation de la scolarisation obligatoire au niveau de l'enseignement fondamental, tout en réduisant les inégalités de genre et les disparités liées à la pauvreté.

La préparation de la deuxième phase du PISE a commencé en cette année 2004. Elle doit être l'occasion d'améliorer les stratégies et de renforcer l'efficacité et l'efficacité du PISE, pour accroître les chances d'atteindre les objectifs du PRODEC.

## **2. CONTENUS DE L'ÉDUCATION ET STRATEGIES D'APPRENTISSAGE POUR LE XXIème SIECLE**

### **2.1. Education et Egalité entre les sexes :**

Il existe une politique d'éducation et de formation basée sur le genre, à savoir :

- la création de structures chargées de la scolarisation et la formation des filles au niveau école, Centre d'Animation Pédagogique (CAP), Académie d'Enseignement (AE), Direction Nationale de l'Education de Base (DNBD) ;
- la création d'un poste de Conseillère Technique Chargée du Genre dans les Ministères ;
- la formation à l'approche genre du personnel enseignant et d'encadrement ; cette politique s'adresse aux jeunes à travers l'information, la sensibilisation, la formation et le suivi.

Des mesures spécifiques ont été prises pour promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès à une éducation et formation de qualité. Il s'agit entre autres, de :

- le respect de la parité entre garçons et filles dans le recrutement en 1ère année de l'enseignement fondamental ;
- l'accès des filles au Prytanée Militaire (arrêté n° 95-25447/MFAAC-MESSREC-MEB du 25/11/1995) ;
- le maintien des filles en état de grossesse dans l'enseignement fondamental (lettre circulaire n° 00-34/DNEF du 1/02/1993) ;
- l'ajournement des filles en état de grossesse sans prendre en compte l'année d'ajournement dans leur scolarité dans l'enseignement secondaire (arrêté n° 9439/MESSRS-CAB du 30/10/1994) ;
- La bonification d'un point accordée aux filles dans l'attribution des bourses universitaires (arrêté n° 2223/ME-MEF du 11/08/2000 fixant les

critères d'attribution des bourses d'études par l'Etat et les conditions d'accès) ;

- l'adoption de dispositions particulières en 2003 pour orienter les filles de 18 ans titulaires du Diplôme d'Etudes Fondamentales et n'ayant pas redoublé la 9ème année ;
- La mise en œuvre de la Caisse de Développement Scolaire pour la gestion de petits projets en faveur de la Scolarisation des Filles ;
- La création de Centres d'Apprentissages Féminins à Nara, Koutiala, Bourem et Bamako pour accueillir les filles non scolarisées et/ou déscolarisées.

## **2.2. L'Education et l'inclusion Scolaire**

Au Mali, l'éducation est une priorité nationale. Dans ce sens, tant sur les plans réglementaire que législatif, des instruments juridiques nationaux et internationaux ont été adoptés ou ratifiés. La volonté politique affichée est de réaliser une Education de Base de Qualité pour Tous. Pour ce faire, l'Education Spéciale et l'Education Intégratrice des enfants et adolescents handicapés sont prises en compte dans la Loi n° 099-046 du 28 Décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Education et sont gérées par la Division Education Préscolaire et Spéciale de la Direction Nationale de l'Education de Base.

Dans un tel contexte, l'inclusion scolaire devient un enjeu majeur. Aussi, l'Education Spéciale et l'Education Intégratrice concernent essentiellement les différentes catégories de personnes handicapées tels que les handicapés sensoriels, les handicapés physiques, les handicapés mentaux et les handicapés multiples ou poly-handicapés. Les handicapés sociaux ou inadaptés sociaux n'entrent pas dans le champ de compétence de l'éducation spéciale.

Cependant, les enfants à besoins éducatifs spéciaux tels que les enfants surdoués, les enfants maladifs, les enfants ayant des problèmes psycho-affectifs relèvent du domaine de l'éducation intégratrice.

### **2.3. L'Education et les compétences pour la vie :**

La refondation de l'Enseignement Fondamental centre d'abord l'intervention éducative sur l'accueil de tous les enfants et leur réussite. Cela a exigé la mise en avant d'un certain nombre de principes généraux sur lesquels les concepteurs du curriculum au Mali se sont appuyés. Ces principes sont les suivants :

- tout enfant peut réussir si on lui donne les moyens et le temps ; le rythme et la façon d'apprendre varient d'un enfant à l'autre. Il est donc important que le maître s'adapte à ses élèves qui doivent être constamment encouragés selon le principe qu'il n'y a pas de petites réussites ; dans l'Enseignement Fondamental, l'école doit bannir l'exclusion et réaffirmer sa volonté de transmettre à tous les enfants une culture et une formation communes ;
- le Curriculum doit favoriser l'autonomie de l'élève en prenant en compte le principe que le savoir se construit chez l'apprenant qui est agent actif de sa formation pour la pérennisation des savoirs afin de conduire au développement des compétences. Partant du principe que l'école est un lieu privilégié pour la formation de l'individu, le maître favorisera chez l'élève une participation active à sa formation en lui proposant des activités d'apprentissage appropriées ;
- l'interdisciplinarité vise l'intégration des savoirs qui conduit à faire servir ce que l'on a appris dans une discipline aux apprentissages dans une autre discipline ; c'est aussi, et surtout développer la capacité d'établir des liens, fait essentiel dans une perspective d'éducation continue et de développement des compétences ;
- l'approche par compétences vise à ce que l'élaboration du Curriculum soit centrée d'abord et avant tout sur la définition des compétences attendues que l'élève devra acquérir au cours d'une séquence de formation ; pour définir ces compétences, il faut avoir une connaissance précise des objectifs et aussi des activités à effectuer. Il s'agit de prêter d'abord attention à la fin

d'une séquence de formation et, par la suite, de formuler la compétence requise pour réaliser la tâche décrite ;

- l'approche est essentiellement fondée sur le développement de compétences, ce qui exige, plus que l'interdisciplinarité, une vision globale et intégrée de la formation par le décroisement des disciplines et leur regroupement en ensembles plus significatifs ;
- en vertu du fait que « c'est bien la langue maternelle qui garantit le décollage intellectuel de l'enfant dès le début de sa scolarité » et en fonction des résultats des expérimentations d'introduction des langues nationales, il a été décidé l'utilisation concomitante de la langue officielle et des langues d'enseignement ;
- les résultats des recherches et expérimentations ont conduit à l'adoption de la Pédagogie Convergente comme fondement essentiel du curriculum de l'Enseignement Fondamental. Le nouveau curriculum de l'Enseignement Fondamental intégrera comme méthodes pédagogiques les innovations connues et expérimentées dans les écoles (Pédagogies par objectifs, Programme de Formation et d'Information en Environnement - PFIE, en phase de généralisation, Education à la vie Familiale et en matière de Population - EvF/EmP -, Education à la Culture de la Paix et aux Droits Humains).

Tout ce qui précède commande l'adoption et l'application de méthodes pédagogiques appropriées ainsi que la prise en compte des activités et situations d'apprentissage dans l'élaboration du Curriculum.

Les principes pédagogiques ci dessus indiqués seront complétés dans leur mise en œuvre par un ensemble d'autres concepts devant permettre le passage d'une pédagogie traditionnelle vers une pédagogie active, c'est à dire, une pédagogie axée sur l'apprenant, sur son vécu et son environnement ; une pédagogie différenciée ; une pédagogie de groupe ; une pédagogie de projets éducatifs une démarche de résolution

de situations problèmes ; des activités et réalisations des élèves à partir d'expériences de vie.

Le nouveau curriculum sera adapté au développement de l'enfant, à l'évolution du milieu. Il respectera et intégrera les valeurs sociales, morales et culturelles maliennes tout en assurant l'ouverture sur la civilisation universelle et la technologie moderne.

La rénovation du système d'éducation secondaire (Second cycle de l'Enseignement Fondamental au Mali) va dans la même perception que celle qui prévaut actuellement au 1<sup>er</sup> cycle de l'Enseignement Fondamental. Elle sera l'aboutissement de l'option développée à ce niveau, c'est-à-dire le développement d'un curriculum qui se veut une réponse à des préoccupations exprimées par les parents, les élèves, et les partenaires au développement, de voir l'école se mettre en prise directe avec les réalités de la vie afin d'être en phase avec l'évolution de la société.

Il s'agit d'un curriculum bâti sur l'approche par compétence, devant permettre à chaque enfant de réussir l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir - être lui permettant d'agir efficacement dans diverses situations de la vie.

Aussi pour concilier l'accès de masse et la sélection, l'approche par compétence préconise la pédagogie active fondée entre autres, sur les principes suivants :

- l'apprenant, son vécu et son environnement ;
- une pédagogie différenciée ;
- une démarche de résolution de situations – problèmes ;
- des activités et réalisations des élèves à partir d'expériences propres ;
- une pédagogie qui prend en compte les erreurs des élèves.

Par rapport à l'Education générale et la spécialisation, le curriculum est organisé en cinq (5) domaines de formation que sont : Langue et Communication, Sciences - Mathématiques et Technologie, Développement de la Personne, Sciences Humaines, Arts, qui constituent des champs d'expériences et de connaissances dont la maîtrise progressive permet d'évoluer favorablement vers une spécialisation ultérieure.

Les résultats cognitifs et habilités pour la vie découlent de la conjugaison des apprentissages liés aux Compétences disciplinaires qui, dans chaque domaine de formation, assurent l'appropriation des contenus d'apprentissage, aux Compétences transversales mobilisées lors de la résolution de situations - problèmes et aux Compétences de vie qui traduisent la manifestation des attitudes et des comportements essentiels pour s'adapter à la vie.

Pour le développement des compétences de vie, celles qui sont prises en charge déjà par le curriculum de l'Enseignement Fondamental niveau 1, reflètent les aspects de la vie contemporaine et expriment les attentes sociales. Elles servent de liens entre apprentissages scolaires et vie quotidienne.

Les domaines d'expérience de vie présents dans le curriculum se rapportent à la communication, la santé — nutrition — hygiène, les activités économiques, à la culture de la paix et aux droits humains, au genre.

Une prise en charge par le curriculum de l'Enseignement fondamental niveau 4 de ces domaines d'expériences de vie assurera une certaine continuité et contribuera aux changements positifs de comportement face aux défis actuels.

Pour garantir les valeurs humaines et culturelles, aspect pris en compte par le curriculum de l'Enseignement Fondamental niveau 1 dans le domaine Développement de la Personne, le développement de l'ensemble du curriculum (tous niveaux compris) permettra de satisfaire cette exigence à travers des apprentissages désormais planifiés parce que faisant partie intégrante du programme. L'intégration des concepts relatifs à la Culture de la paix, des Droits Humains et de Démocratie parachèverait cette exigence.

#### **2.4. L'Education de qualité et le rôle clé des Enseignants :**

Pièce maîtresse du dispositif d'enseignement-apprentissage, la formation du maître (initiale et continue) est restée une préoccupation constante depuis la réforme de 1962. Elle répond au souci de maintenir en permanence les maîtres dans la dynamique des

innovations pédagogiques en cours dans le système en vue d'une amélioration significative de la qualité de leur enseignement et des apprentissages. Ces innovations portent notamment sur les stratégies d'apprentissage et d'enseignement et sur les stratégies d'évaluation.

#### **2.4.1. Stratégies d'Apprentissage et d'Enseignement :**

La réforme des programmes d'enseignement et l'utilisation de la pédagogie convergente dans l'enseignement constituent des stratégies d'enseignement majeures dans le PRODEC. Pour pallier les difficultés majeures inhérentes aux anciens programmes encore en vigueur, le PRODEC procédera à une utilisation de l'approche par compétences dans les nouveaux curricula. Signalons au passage qu'une compétence se définit comme une combinaison de plusieurs activités ou opérations ou de plusieurs connaissances différentes et complémentaires nécessaires pour produire un objet, effectuer une réalisation, une tâche. Autrement dit, une compétence est un ensemble de savoirs, de savoir faire, de savoir être constatés et mesurés permettant à une personne d'accomplir de façon adaptée une tâche ou un ensemble de tâches.

Les grandes orientations de la politique éducative du Mali stipulent que l'enseignement fondamental est un bloc unique de neuf (9 ans) articulé en quatre niveaux. Il accueille les enfants à partir de 6 ans. L'instauration du bloc unique entraîne la suppression du cloisonnement existant entre le 1er et le 2ème cycle, permettant ainsi d'organiser une formation de base commune pour tous les enfants.

Le curriculum de l'enseignement fondamental sera organisé par niveaux et par la mise en place d'unités pédagogiques de base comprenant au moins deux années scolaires. Cette organisation permettra une plus grande coopération entre les enseignants du même niveau. L'articulation par niveau est la suivante :

Niveau 1, initiation 2 ans : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années  
Niveau 2, aptitude 2 ans : 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années ;  
Niveau 3, consolidation 2 ans : 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années ;  
Niveau 4, orientation trois ans : 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années.

Chaque niveau sera défini en fonction de seuils de compétences. La première année

d'un niveau est une année d'acquisitions nouvelles, la seconde, une année de renforcement. Dans le niveau 4, on compte une année d'acquisitions nouvelles, une année de renforcement et une année de perfectionnement.

Les apprentissages seront dorénavant fondés sur un ensemble de savoirs intégrés et utiles pour effectuer différentes opérations de la vie courante et non pas sur des savoirs morcelés et perçus isolément. En vue d'adapter l'école aux réalités socio-culturelles et économiques de l'apprenant, le PRODEC, à travers la Pédagogie Convergente, se fixe également comme stratégie l'extension progressive de l'expérience actuelle d'utilisation des langues maternelles dans le système formel concomitamment avec le français à toutes les aires linguistiques du pays.

La pédagogie convergente est définie comme l'ensemble des activités d'apprentissage pratiquées dans les différentes disciplines de l'enseignement par un groupe d'apprenants. L'objectif de la pédagogie convergente est d'amener les enfants à une véritable appropriation de la langue maternelle, ensuite les inciter à suivre le même cheminement pour l'acquisition d'autres langues. La maîtrise de la langue maternelle facilite l'apprentissage des autres langues. Il ressort des principes méthodologiques généraux de la pédagogie convergente qu'elle est une pédagogie axée sur l'apprenant, sur son vécu et sur son environnement. Cette méthodologie comprend 3 étapes essentielles à savoir la libération de la parole, la construction du discours et la structuration du discours.

L'acquisition d'un bilinguisme fonctionnel reste un des objectifs fondamentaux de la pédagogie convergente. Les résultats probants des évaluations ont permis de décider, à partir de 1994, de la généralisation progressive de cette pédagogie.

Au niveau de l'enseignement Fondamental, l'articulation de la langue maternelle et du français se fera selon le schéma suivant, à savoir :

- 1<sup>ère</sup> année : la langue maternelle est médium d'enseignement ;
- 2<sup>ème</sup> année : la langue maternelle est médium d'enseignement et la langue seconde (français) est matière ;
- 3<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années : la langue maternelle (50% du temps

horaire) et le français (50% du temps horaire) sont médiums d'enseignement, l'objectif ultime étant de parvenir à un bilinguisme fonctionnel au bout des 6 années. A partir de la 7<sup>ème</sup> année, la langue maternelle sera enseignée uniquement comme matière et le français utilisé comme médium.

Par ailleurs, pour plus d'efficacité pédagogique, les structures d'encadrement seront renforcées dans les écoles, les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et dans les Instituts de Formation de Maîtres (IFM). Dans le dispositif prévu par le PRODEC, l'école constituera le lieu privilégié de formation continue des enseignants. A ce titre, le Directeur d'école sera le premier responsable de la formation des enseignants.

#### **2.4.2. Stratégies d'Evaluation :**

La mise en œuvre de nouveaux curricula dans le cadre du PRODEC exige des changements très profonds aussi bien au niveau des systèmes d'évaluation. Le PRODEC entend promouvoir la culture de l'évaluation en appuyant le système par la formation des équipes centrales, régionales et locales ainsi que les maîtres, les animateurs de Centres d'Alphabétisation et des CED en méthodes et techniques modernes d'évaluation des apprentissages. Ces méthodes et techniques porteront, entre autres sur :

- l'évaluation diagnostique permettant aux enseignants de développer leurs capacités de diagnostic des difficultés des élèves et d'observation de la classe pour mieux aider les élèves dans leurs apprentissages. A cet effet, les enseignants seront formés aux techniques d'observation de la classe. Ils seront également formés à la mise en commun des résultats de leurs analyses avec ceux d'autres collègues afin d'enrichir un répertoire de références didactiques sur les élèves en difficultés. Ces résultats devront leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre des activités de rattrapage, de mise à niveau ou d'enrichissement pour les élèves qui en ont besoin. Ils pourront également, en cas de besoin, faire appel à la collaboration des parents d'élèves et d'autres membres de la communauté pour assurer aux

élèves plus faibles un soutien continu ;

- l'évaluation formative permettant de juger l'élève par rapport aux objectifs à atteindre et à l'aider à progresser dans l'apprentissage plutôt que de juger l'élève par rapport aux autres (pédagogie corrective et différenciée). L'enseignant bien formé devra contribuer, par sa réflexion et par son expérience, à améliorer le système d'évaluation en vigueur dans le sens d'une meilleure prise en compte du cheminement de l'élève et de son engagement personnel dans sa propre formation. Il doit en outre développer chez l'élève la capacité de s'auto-évaluer et de se situer lui-même non par rapport aux autres mais par rapport aux objectifs à atteindre ;
- l'évaluation standardisée permettant aux équipes centrales, régionales et locales d'élaborer des tests standardisés de savoir et de savoir-faire, de les administrer, de traiter et d'analyser les données ainsi que d'en interpréter les résultats. Dans l'utilisation des tests, les équipes devront donner ces exercices faisant appel au raisonnement et à l'esprit créateur de l'élève et conformément à l'esprit des nouveaux curricula (approche par compétence) plutôt qu'à sa seule capacité de mémoriser et de reproduire.

L'appui au système éducatif, dans la perspective de la promotion d'une culture de l'évaluation, se fera également à travers le renforcement des capacités institutionnelles des structures chargées de politiques et d'activités de suivi et d'évaluation continue et standardisée des apprentissages au niveau central, régional et local. Ces structures seront équipées en matériels informatiques et en logistiques.

L'évaluation portera sur des apprentissages significatifs et non pas seulement sur le degré d'acquisition de connaissances déconnectées de la vie courante (cf. l'approche par compétences dans les nouveaux curricula).

Par ailleurs, on procédera à une évaluation régulière des curricula en vue de leur adaptation constante aux théories nouvelles de la psychologie de l'apprentissage et de la didactique, notamment celle des langues, mais aussi et surtout aux réalités du milieu et aux changements modernes des technologies de l'éducation.

Pour plus d'efficacité dans les stratégies d'évaluation, il est prévu également de mettre en place un dispositif et un mécanisme efficaces de suivi et d'évaluation des apprentissages tant au niveau national que régional et local. A cet égard, un Bureau Technique Permanent sera créé au niveau central. Cette cellule travaillera avec des équipes techniques pluridisciplinaires régionales et locales en vue de mieux répondre aux préoccupations des acteurs régionaux et locaux.

## **2.5. L'Education en vue du Développement Durable :**

De toutes les définitions du Développement Durable, celle qui la considère comme le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines tout en restant dans les limites de la capacité de changement des écosystèmes, mérite une attention particulière, du fait qu'elle intègre dans son cadre conceptuel les dimensions sociale, économique et environnementale.

Le Mali a élaboré et mis en oeuvre un Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) qui devrait contribuer à la réalisation de l'objectif de scolarisation universelle, à la réduction de la pauvreté, et ce faisant au développement durable.

Au niveau de l'Education de base formelle, le développement durable se traduit par la contribution de celle-ci à l'amélioration de la qualité de vie des communautés et particulièrement, celle des filles et des femmes en réduisant les taux de fécondité, de mortalité maternelle et infantile, l'amélioration de l'état nutritionnel et de santé des populations et l'augmentation de la probabilité que les enfants bénéficiaires directs reçoivent à leur tour une éducation de meilleure qualité.

L'Education non formelle, elle contribue à la réduction du taux d'analphabétisme, hélas encore très élevé et surtout mal maîtrisé au Mali et permet à certaines couches de la population (femmes, filles, jeunes et paysans), de participer activement au processus du développement socio-économique du pays.

La promotion d'un environnement lettré en langues nationales a donné une impulsion certaine à l'alphabétisation au Mali. Cette politique de promotion des langues nationales se base sur trois principes : le principe de la diversité linguistique ; le principe de la promotion de toutes les langues nationales sans exclusive aucune ; et le principe de la prise en compte de la dynamique des langues.

L'utilisation des langues nationales traduit une volonté d'affirmation de l'identité culturelle et nationale. Ce choix politique a pour objectif d'adapter l'école aux réalités socioculturelles et économiques de l'apprenant dans le processus d'apprentissage, ce qui lui permettra de répondre à son besoin fondamental d'expression et de créativité.

La politique d'utilisation des langues nationales dans le système formel se fait par l'approche de la Pédagogie Convergente qui utilise concomitamment la langue maternelle de l'apprenant et le français dans les aires linguistiques. La Pédagogie Convergente a œuvré à l'atteinte de l'Education Pour Tous (EPT) par la formation d'un grand nombre d'enseignants et d'animateurs, l'accroissement du taux de scolarisation des couches les plus défavorisées notamment, les filles et les jeunes. Elle a également contribué à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Au niveau de l'Education de base non formelle, le développement durable se réalise également, à travers les Centres d'Education pour le Développement (CED). Ce nouveau type d'école endogène est ancrée dans les réalités socioculturelles et économiques des communautés à la base.

Les CED visent à satisfaire les besoins intellectuels des adultes analphabètes, des enfants déscolarisés précoces ou scolarisés en dehors des structures classiques (écoles coraniques). Ils assurent également une formation pratique pour développer des compétences chez ces groupes cibles dans divers domaines comme la santé, l'agriculture, la pêche, l'artisanat, les métiers, la gestion, l'éducation civique et morale.

L'acquisition de ces nouvelles compétences permet aux néo-apprenants de prendre en mains la destinée de leur communauté. Certains d'entre eux sont aussi devenus des maires des communautés rurales et péri-urbaines, des enseignants des « écoles du village » ou écoles communautaires, des matrones ou agents de santé, des

gestionnaires de diverses associations. D'autres sont devenus membres des comités de pilotage des collectivités décentralisées chargées de gérer la politique, l'administration, l'économie, la santé, l'éducation et l'environnement de leur communauté.

Ainsi, de par leur implication active, ces néo-apprenants contribuent à l'essor économique et à l'amélioration de leur cadre de vie.

Le Mali envisage de mettre en place des instances d'éducation et de post-alphabétisation portant sur le renforcement des capacités techniques et professionnelles des producteurs et sur des activités génératrices de revenus en vue de consolider et élargir les acquis des néo-alphabètes et favoriser chez les populations un développement d'attitudes et d'aptitudes efficaces dans la dynamique de la lutte contre la pauvreté en particulier et du développement durable en général, en permettant l'autonomie et l'auto promotion.

Cet effort sera sous-tendu par une politique efficiente de matériel didactique en langues nationales qui impliquera les ONG et les professionnels du livre dans les chaînes éditoriales, constituant ainsi le gage même de la pérennisation d'un environnement lettré et des actions d'éducation de base formelle et non formelle.

Les comités de gestion mis en place au niveau des établissements scolaires, mènent des activités de santé portant sur l'hygiène sexuelle, la santé de la reproduction, la prévention contre le VIH/sida, les IST et le paludisme.

L'enseignement technique et la formation professionnelle jouent un rôle prépondérant dans le développement économique. Le niveau de formation individuelle et collective de la population d'un pays dans les domaines des sciences et de la technologie et sa capacité à appliquer ses connaissances à la production, dans des domaines jugés d'intérêt, constituent des facteurs déterminants à l'atteinte du développement durable.

## **CONCLUSION:**

Le rapport mondial de suivi de l'Education Pour Tous (EPT), publié par l'UNESCO dans la Lettre de l'ADEA, n° 2-3, avril – septembre 2003, en traitant de l'article intitulé « l'Afrique est-elle sur la bonne voie ? » reste très sceptique quant à la capacité de certains pays, dont le Mali à réaliser les objectifs de Dakar.

Pour autant, l'engagement du Mali dans la voie de la scolarisation universelle ne souffre d'aucune équivoque même si, le chemin à parcourir reste encore long.

Alors, le Mali a entrepris de vastes reformes, aux plans institutionnel et pédagogique, soutenues par une ferme volonté politique, toutes choses qui lui permettent aujourd'hui, à travers les contenus et les stratégies d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, d'entrevoir le nouveau siècle avec plus de sérénité.

En contribuant à la réalisation de l'objectif de scolarisation universelle, non sans contraintes, le système éducatif malien refondé, contribue à la réduction de la pauvreté, et partant au développement durable.

## **BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE**

1. PRODEC Les Grandes Orientations de la Politique Educative au Mali, janvier 2000.
2. PRODEC Cadre Général d'Orientation du Curriculum de l'Enseignement Fondamental du Mali, mars 2000.
3. Mali Bilan de l'Education Pour Tous à l'an 2000.
4. Mali: EPT 2015, Document Cadre de Stratégie Nationale, mai 2001.